



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Moyens budgétaires alloués aux tiers-lieux

Question écrite n° 12292

Texte de la question

M. Hubert Brigand attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'inquiétude exprimée par l'Association nationale des tiers-lieux au sujet de l'absence de garantie sur la pérennité du soutien qui leur est apporté par l'État. En effet, alors qu'une politique publique d'envergure a été amorcée, avec notamment un plan de 130 millions sous le Gouvernement de M. Castex et commence à porter ses fruits, les crédits qui seraient alloués aux tiers-lieux en 2024 ne représenteraient plus que 20 % de ce budget. Or cela reviendrait à stopper net le succès d'une politique publique coconstruite avec les tiers-lieux et serait un gâchis d'argent public. Pourtant, leur dynamique est bien réelle : de 1 800 tiers-lieux en 2018 à 3 500 cette année (25 000 emplois directs - 1 milliard de chiffres d'affaires en 2023), ils seront 5 000 en 2026. Ainsi, ils sont devenus un maillon territorial indispensable des transitions écologiques, sociales et économiques qui traversent le pays et participent activement à l'économie locale. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend accompagner la montée en puissance des tiers-lieux.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Brigand](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12292

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2023](#), page 9302

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)